SÉNAT

Séance du 24 juin 1902

Présidence de M. Fallières, président.
La séance est ouverte à 2 heures 20.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Le Sénat reprend la discussion sur la réforme de la loi militaire et la réduction du service actif à deux ans.

M. Forgemol de Bostquenard appelle l'attention du Sénat sur certaines conséquences de la proposition de loi de M. Rolland en temps de paix.

— L'impôt militaire ne se conçoit que dans la mesure nécessaire à l'instruction technique du jeune soldat. Dès que le soldat est instruit, il n'est ni juste ni utile de le conserver à la caserne.

Il est une vérité évidente : c'est que le même temps n'est pas nécessaire pour instruire tous les conscrits. Les uns se forment très vite, les autres très lentement ; la conséquence est qu'on ne doit pas adopter une durée de service uniforme pour tous.

Le bon sens indique que tout homme devrait être retenu au service tant qu'il n'aura pas acquis une instruction militaire suffisante. Inversement, on devrait le congédier dès qu'il aurait fait preuve de cette instruction.

Il n'y aurait pas là d'inégalité, il n'y aurait qu'une constatation de résultats acquis.

Pour ces raisons, l'orateur estime qu'il y a lieu d'étudier plus longuement et de remanier le projet de loi de M. Rolland.

M. de Montfort soutient ensuite le contre-projet qu'il a déposé.

Il constate les efforts persévérants qui ont été faits depuis la guerre, par le pays et par le Parlement, pour doter la France d'une forte organisation militaire.

Ces efforts ont été, dit-il, couronnés de succès, grâce au patriotisme de tous les Français. La puissance militaire de la France est aujourd'hui formidable. Il ne faut y toucher qu'avec la plus extrême prudence. Le Sénat doit se garder, sous prétexte d'amélioration, d'entrer dans la voie de la désorganisation.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ A LA TRIBUNE

Le ministre de la guerre commence par déclarer qu'il n'a en vue dans cette affaire que les besoins de la défense du pays. Il s'explique ensuite sur le problème de l'éducation morale du soldat.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ. — La question de savoir si l'on peut diminuer le temps de service est intimement liée à celle de savoir ce que nous devons demander à nos soldats. Nous devons leur demander l'instruction technique et le sentiment de leurs devoirs militaires. Sur l'instruction technique, tout le monde s'entend ; on s'entend moins sur le second terme.

Pour établir ce qu'il entend par l'esprit militaire et par discipline, le général André donne lecture de quelques passages des conférences faites l'année dernière à l'École de Saint-Cyr par le commandant Ebener, sur le devoir et le rôle social de l'officier. Dans ces conférences, le commandant Ebener soutient que les soldats doivent être conscients de leur devoir et ne pas être des machines entre les mains de leurs officiers. Il dit aussi qu'il faut combattre l'antagonisme qui tend à exister entre l'armée et la nation.

Le ministre aborde ensuite la discussion.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ. — Le service de trois ans procure une armée de 539.000 hommes. Le service de deux ans nous donnera un effectif inférieur de 60.000 hommes. Voyons si nous pouvons combler ce déficit avec les rengagements, la suppression des dispenses et l'incorporation des hommes du service auxiliaire. Nous sommes sûrs de trouver les rengagements nécessaires. D'ailleurs, nous proposons une disposition permettant, en cas d'insuffisance de rengagements, de remplacer homme pour homme les unités manquantes, et l'article 79 nous permet de retenir en tout ou en partie une classe sous les drapeaux.

Pour l'incorporation des hommes classés dans les services auxiliaires, on ne prendra que les 6.000 hommes non mobilisés en cas de guerre, et ils ne seront pas plus considérés comme des parias que les soldats d'administration actuels. Le nombre des embusqués n'est, à peu près, pas réductible, quoique le commandement tâche le plus possible de le faire disparaître, mais les emplois en question peuvent être tenus par des hommes classés dans les services auxiliaires.

La loi proposée ne compromet pas l'instruction, ni l'éducation militaire. Tous les soldats feront deux ans, tandis qu'aujourd'hui, cinquante-huit pour cent des fantassins et une partie des artilleurs ne font que dix mois. Pour la cavalerie, on admettra le plus possible d'engagements et toutes nos mesures sont prises pour avoir plus de sabres en ligne qu'actuellement dans le courant de l'année. Enfin, la commission reporte du 10 novembre au 5 octobre, l'appel des conscrits, ce qui permet d'avoir plus de soldats mobilisés au printemps. C'est un avantage.

Une voix à droite : Pas pour l'agriculture.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ. — Je n'ai parlé qu'au point de vue militaire. A ce point de vue, l'armée sera plus forte, mais il est vrai que le pays aura des charges plus lourdes.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE

M. HALGAN. — Quel est l'avis du conseil supérieur de la guerre ? (Mouvements d'attention.)

M. LEYDET. — C'est votre affaire, monsieur le ministre.

M. ANDRÉ, ministre de la guerre. — Je veux répondre à la question. Lorsque M. Waldeck-Rousseau était président du conseil, il trouvait que son programme était suffisamment chargé et je n'avais le droit que de donner des renseignements à la commission de l'armée pour le service de deux ans. Je ne pouvais pas consulter le conseil supérieur de la guerre. Lors de la démission de l'ancien conseil des ministres, j'ai demandé à chacun des membres du conseil supérieur de la guerre de m'envoyer individuellement un rapport sur la question. J'ai reçu tous ces rapports. Après les avoir examinés, j'ai résolu de soutenir le projet.

M. HALGAN. — Il résulte des explications du ministre que le conseil supérieur de la guerre n'a pas été consulté régulièrement et que nous avons ici l'opinion du ministre de la guerre seul, non celle du gouvernement.

M. COMBES, président du conseil. — Vous n'avez pas le droit de dire que le ministre de la guerre ne soit pas d'accord avec le gouvernement tout entier.

M. HALGAN. — Nous ne pouvons pas voter ainsi à la légère une loi aussi importante pour l'existence même du pays.

M. l'amiral DE CUVERVILLE. — Dans les circonstances si graves que nous traversons, n'affaiblissons pas l'armée. Avant de voter cette loi, demandons au ministre de la guerre de consulter les commandants de corps d'armée et le conseil supérieur de la guerre.

La suite de la discussion générale est renvoyée à jeudi, 2 heures. La séance est levée à 5 heures 35.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 24 juin 1902

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Bourgeois.

L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. Les quatre commissaires sont introduits avec le cérémonial usité. Ils font leur entrée, graves et corrects, précédés des huissiers. L'un d'eux monte à la tribune et dépose son rapport. Acte est donné de ce dépôt. Puis, tous quatre sont reconduits avec le même cérémonial.

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

M. Spronck dépose une proposition dont il explique l'économie.

Je demande, dit-il, qu'aux Commissions élues pour enquêter sur les élections de nos collègues, on adjoigne un avocat chargé de représenter les intérêts de la partie enquêtée, et cela en vertu de la loi libérale de 1897 sur l'instruction. (Applaudissements à droite ; violentes interruptions à l'extrême gauche).

Les commissions d'enquête ont, en effet, des pouvoirs judiciaires. Il faut que toutes les garanties de la justice soient observées.

M. BOURRAT. — Les commissions d'enquête ne peuvent forcer les témoins à venir devant elles.

M. SPRONCK. — Ce n'est pas une raison pour qu'elles refusent d'abriter leur impartialité derrière les dispositions de la loi.

LE RENVOI A LA COMMISSION

M. SPRONCK. — Je demande l'urgence et la discussion immédiate. Il ne faut pas que l'on crée une jurisprudence différente pour les enquêtes d'aujourd'hui et pour celles de demain, comme on a déjà créé deux régimes pour les validations.

VIF INCIDENT

M. POULLAIN. — La proposition est une injure à tous les membres de la Chambre. Les commissions d'enquête sont nommées par les bureaux, et c'est une motion de défiance envers toute la Chambre.

M. LASIES. — C'est une injure aux magistrats que de les présenter comme redoutant l'application de la loi.

M. POULLAIN. — On a créé des mœurs parlementaires contre lesquelles il est temps de protester. Le moment où cette proposition est faite dit assez sa signification hostile à la majorité. (Bruit).

M. DE DION. — Ce ne sont pas des raisons tout ça.

M. POULLAIN. — Je ne répondrai pas à un pilier de salle d'armes.

M. de Dion s'élance dans l'hémicycle et adresse à M. Poullain des apostrophes véhémentes qu'on ne saisit pas. Le tumulte est déchaîné, l'extrême gauche invective la droite.

M. POULLAIN, s'adressant à M. de Dion. — Vous êtes bien gros, mais vous ne pouvez pas comprendre.

Cris : A l'ordre ! A l'ordre !

M. de Dion, que ses amis ont peine à retenir, menace du bras M. Poullain et lui crie :

Insolent ! Polisson ! Je vous ferai rentrer vos insolences !

L'extrême gauche vocifère de plus belle. A droite les cris : « A l'ordre ! » redoublent.

Le président rappelle à l'ordre M. de Dion. La droite est indignée.

C'est scandaleux, lui crie-t-on, votre parti-pris est révoltant !

M. LE PRÉSIDENT. — C'est le dernier incident personnel que je laisse passer. Désormais, je sévirai de quelque côté que vienne l'attaque.

Cris à droite : Vous auriez dû commencer par là.

Les socialistes continuent à invectiver la droite et M. de Dion, que ses amis entraînent à sa place.

M. Poullain demande le renvoi de la proposition Spronck à la commission.

M. Spronck maintient sa demande d'urgence.

A la majorité de 325 voix contre 211, l'urgence n'est pas déclarée. La proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

L'ÉLECTION DE JONZAC

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions présentées par le deuxième bureau à la suite du défaut de proclamation des opérations électorales dans l'arrondissement de Jonzac.

M. LE PRÉSIDENT. — Le bureau propose de décider que M. Marchand sera autorisé à siéger provisoirement, sous la réserve de la vérification de ses pouvoirs.

M. BOURRAT. — Le rapport relatif à l'élection elle-même viendra en discussion jeudi.

M. RABIER. — Les deux questions devraient être traitées à la même séance. Je demande l'ajournement à jeudi.

M. GROUSSAU, rapporteur. — Le deuxième bureau a plusieurs fois délibéré sur le point de savoir s'il fallait réunir la question de validation ou d'invalidation à la question d'entrée à la Chambre de celui des candidats qui avait eu le plus de suffrages. Elle a estimé que ces deux questions ne pouvaient être jointes. Il s'agit ici des prérogatives de tous les députés. Le deuxième bureau n'a pas pensé qu'on pouvait laisser à une commission de recensement la liberté de ne pas proclamer de candidat. Ce serait un précédent dangereux, contraire à la loi. (Applaudissements à droite et au centre).

Il y a eu un arrondissement qui, pendant près d'un mois, n'a pas eu de représentant à la Chambre. Il faut que cela cesse. La loi est formelle : au deuxième tour de scrutin, il faut qu'il y ait un résultat, un député proclamé. Toutes les fois qu'il y a eu, depuis 26 ans, des bulletins en sus des émargements, ces bulletins ont été retranchés à chacun des deux candidats ; la commission de recensement devait le faire et proclamer un élu.

En 1898, on a fait entrer M. Pierre Alype dans des conditions semblables. La question de validation ou d'invalidation demeure d'ailleurs absolument réservée. Il n'y a donc aucun inconvénient à admettre M. Marchand à siéger sous cette réserve de la vérification des pouvoirs. Ce que nous proposons est la sauvegarde de tous les partis. (Vifs applaudissements à droite et au centre).

MM. Bourrat et Rabier n'insistent pas, se voyant battus.

L'admission provisoire de M. Marchand est prononcée presque à l'unanimité.

L'ÉLECTION DE M. FRANÇOIS FOURNIER

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

M. de Ramel demande la parole sur les conclusions du rapport de M. Puech, tendant à la validation de l'élection de M. François Fournier, dans la première circonscription de l'arrondissement de Nîmes.

Il y a eu des abus, dit-il, des irrégularités, des violations volontaires de la loi, ayant pour effet de modifier la composition du collège électoral et le résultat de l'élection.

Pour la communication des listes électorales, il a fallu des réquisitions par huissier. Les irrégularités dans la formation de la liste électorale ont été telles qu'il y a eu plus de 2.000 retours de lettres, avec la mention : « inconnu » ou « parti sans laisser d'adresse » ou « décédé ». Il y avait donc 2.000 électeurs inscrits à tort sur la liste électorale.

M. Puech, rapporteur, dit qu'il n'est pas exact qu'on ait refusé des inscriptions sur les listes électorales et que si des gens ont voté deux fois, c'est à l'instigation du comité Ménard.

M. Fournier est validé à mains levées.

L'élection de M. Bartissol, dans la première circonscription de l'arrondissement de Perpignan est validée.

L'élection de M. Peureux, à Lure, est validée.

La Chambre ajourne à jeudi la discussion du rapport sur l'élection de M. Berthoulat, à Corbeil, et s'ajourne à jeudi, deux heures. La séance est levée à 6 heures 35.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi 24 juin 1902.
2 heures soir, 24° au-dessus de zéro. — 775, beau temps.
5 heures soir, 23° au-dessus de zéro. — 775, beau temps.
9 heures soir, 19° au-dessus de zéro. — 775, beau temps.
Mercredi 25 juin.
Minuit, 16° au-dessus de zéro. — 775, beau temps.
2 h. matin, 15° au-dessus de zéro. — 775, beau temps.

SAVON PRINCESSE MAKOKO, parfum nouveau

Chronique Locale

ROUBAIX

LES FÊTES DE LONDRES ET LES ROUBAISIENS. — Une vingtaine de nos concitoyens sont partis, dans la matinée de mardi, pour Londres, avec l'intention d'assister au couronnement du roi d'Angleterre. Ils auront été bien déçus, à leur arrivée, en apprenant que les fêtes étaient ajournées.

LA FÊTE DU 14 JUILLET. — La *commission* municipale des fêtes s'est réunie, mardi soir, à la Mairie, pour arrêter le programme des réjouissances organisées à l'occasion du 14 juillet. Ce programme comprendra les mêmes fêtes que les années précédentes, plus une course de bicyclettes, un Longchamps fleuri pour automobiles et un feu d'artifice qui sera probablement tiré sur la Grand-Place. A l'issue du défilé des sociétés subventionnées, les chorales chanteront devant l'Hôtel-de-Ville, la *Marseillaise*, elles seront accompagnées par la *Grande-Harmonie*.

NOS GYMNASTES AU CONCOURS DU MANS. — M. Arthur Desrousseaux, de la Société de gymnastique *La Roubaisienne*, qui a pris part au concours du Mans, a remporté le premier prix de tir.

LES AUTORISATIONS DE BATIR. — Ont été autorisés à construire : MM. J. Delmotte, rue de l'Abattoir, 8, un mur, rue Fourcroy ; P. Didier, rue Franklin, 17, deux maisons, rue Hoche.

SUCCÈS D'UN ROUBAISIEN. — Un de nos concitoyens, M. Georges Cornet, a obtenu un troisième prix de première année aux examens de fin d'année du cours de diction de l'Union Française de la Jeunesse qui ont eu lieu, samedi, à Lille.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. Rousseau, dentiste, rue du Collège, vient d'être nommé, par arrêté préfectoral, à l'emploi de dentiste du Bureau de Bienfaisance.

L'EXCURSION DU COLLÈGE. — *Le concours de photographie.* — On nous prie d'avertir les amateurs photographes qui ont pris part à l'excursion de l'Institution N.-D. des Victoires, jeudi dernier, et qui désirent participer au concours, de remettre leurs épreuves au collège, avant samedi soir. Les épreuves seront exposées dimanche, et le prix sera décerné le même jour.

LES VOLS AU COMPTOIR. — Le jeune Charles Thérin, âgé de 15 ans, demeurant rue de Maufait, est inculpé d'avoir volé, mardi matin, le contenu du tiroir du comptoir de l'estaminet tenu par Mme Eugénie Hiroux, boulevard Gambetta, 171. Il a été surpris en flagrant délit par M. Joseph Sanders, demeurant rue des Longues-Haies, qui l'a remis entre les mains de l'agent de police Lésy. Le jeune homme a été conduit au commissariat du 5e arrondissement.

Deux autres jeunes gens, qui sont inculpés de complicité, sont activement recherchés, ils se nomment Henri Leplat et Jules Prudence.

— Mardi, vers quatre heures de l'après-midi, plusieurs consommateurs, qui se trouvaient à l'estaminet *A l'ancienne bourse plate*, tenu par M. Cattoir, rue de France, ont profité de ce que les gens de la maison étaient occupés dans la cuisine, pour enlever le tiroir du comptoir avec les quatre à cinq francs qu'il contenait. La police a fait dans le quartier une battue qui n'a pas amené l'arrestation des voleurs.

LES VOLS DE NUIT. — Une perquisition faite par la police à l'estaminet Quique, boulevard d'Halluin, au domicile d'Albert Rhins, l'un des cambrioleurs arrêtés dans la nuit de dimanche à lundi, a amené la découverte de stores et de rideaux provenant d'un vol.

ENTRE AGENTS DE POLICE ET FRAUDEURS. — L'individu arrêté, lundi soir, par l'agent de police Patin, pour s'être opposé à l'arrestation de Georges Claeys, n'est pas un nommé Houzet, comme on le croyait, mais un peigneur, Alfred Boyart, âgé de 22 ans, demeurant rue Franklin. L'agent Patin ne s'est rendu maître de cet individu qu'avec l'aide de quatre de ses collègues.

UNE GRÈVE DANS UNE TEINTURERIE. — Mardi matin, 29 ouvriers de la teinturerie-apprêt de M. Georges Browaeys, rue de Mascara, ont quitté leur travail, après avoir réclamé une augmentation de salaire.

AUTOMOBILE CONTRE CYCLE. — Mardi, un peu après midi, M. Albert Delannoy, employé à l'état-civil, regagnait à bicyclette son domicile pour dîner. En passant rue Neuve, il fut renversé par l'automobile de M. Amédée Prouvost, que conduisait un domestique. Dans sa chute, le cycliste s'est luxé le poignet droit ; la roue de devant de sa machine a été fortement avariée.

UNE ARRESTATION, PLACE CHAPTAL. — L'agent de sûreté Paris a arrêté, mardi matin, Place Chaptal, un teinturier, Pierre Dewaele, âgé de 29 ans, sans domicile fixe, qui était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt délivré, le 24 mai dernier, par M. Davaine, juge d'instruction. Cet individu est inculpé de vol et de complicité, ainsi que de filouterie d'auberge.

LE MOUILLAGE DU LAIT. — Un laitier de Mouvaux, M. Victor Decottignies, âgé de 36 ans, a été l'objet d'un rapport pour falsification et mise en vente de lait additionné de 15 à 20 % d'eau.

TROUVAILLES. — M. Louis Salembier, demeurant à Wattrelos, a trouvé, rue de la Rondelle, un trousseau de clefs, qu'il a déposé au bureau de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul. — M. Fortuné Desrumaux, demeurant rue Daubenton, cour Desmet, 16, a trouvé une montre qu'il tient à la disposition de son propriétaire. — Le jeune Julien Merschant, écolier, demeurant rue du Progrès, 96, à Croix, a trouvé, rue de l'Epeule, une pièce d'or.

LA FRAUDE. — Elise Durieu, cette soigneuse qui avait été arrêtée pour fraude, samedi après-midi, a été relaxée, ayant pu transiger avec la douane.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de la Société Anonyme de la rue d'Alger, un emballeur, Louis Nys, âgé de 30 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé au pied droit en heurtant à une bascule. M. le docteur Bernard lui a prescrit quinze jours de repos.

— Alphonse Delaere, tisserand, âgé de 32 ans, demeurant rue Marquisat, a été blessé à la main droite par le bras de chasse de son métier. M. le Dr Diepa a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Prouvost-Screpel, fabricant, et lui a ordonné trois semaines de repos.

— Au peignage de l'Union, rue de Tourcoing, l'un des ouvriers, Léopold Liétard, âgé de 20 ans, demeurant à Luingne, a eu l'index gauche écrasé par les organes de son métier. Quarante jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Ballenghien.

— Emile Buisine, tisserand, âgé de 61 ans, demeurant rue Archimède, cour Delporte, a été blessé à la tête par le bras de chasse de son métier. M. le docteur Bernard a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. A. Florin et fils, fabricants, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Un rattacheur de la manufacture de M. Wibaux-Florin, a été blessé au pouce gauche par un métier à filer. L'ouvrier, Henri Vandenabeele, âgé de 20 ans, demeurant rue Saint-Maurice, cour Vronne, devra, d'après M. le docteur Picquet, chômer dix jours.

— Philomène Landuyt, soigneuse, âgée de 39 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Clarisse, a été blessée au médius droit par son métier. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrière, qui travaille pour le compte de MM. les Fils d'Alfred Motte, et devra chômer vingt jours.

— L'un des ouvriers de M. Louis Allart, entrepreneur, a été contusionné au côté droit par la chute d'une planche d'échafaudage. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, Joseph Quensière, âgé de 42 ans, demeurant rue Malplaquet, cour Facon, et lui a ordonné huit jours de repos.

OBIT DU MERCREDI 25 JUIN 1902. — Mme Poutignac-Devillars, dix heures, église Saint-Sépulcre.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

Location de pianos pour fêtes et soirées. Pianos à queue. Prix modérés. **E. Screpel-Pollet**, Grande-Rue.

« SOUVENIRS D'UN VIEUX ROUBAISIEN ». — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* : « *Souvenirs d'un vieux Roubaisien* », par Gustave Nadaud. Prix, 0.50.

L'Etablissement thermal de Saint-Amand (Nord) sera ouvert le 1er mai. Guérison des **RHUMATISMES, GOUTTE, ATAXIE, PHLEBITE**, suites de fractures, etc. **HYDROTHERAPIE, MASSAGE**, cure d'air. Casino et toutes les attractions des villes d'eaux.

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES à la Librairie du « Journal de Roubaix ». 4656

Communications

ROUBAIX. — La Chambre Syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs, plombiers, couvreurs, de Roubaix, a l'honneur de rappeler au public que le cours professionnel fonctionne régulièrement, depuis le mois de mai dernier, et invite les retardataires à se faire inscrire au plus tôt, s'ils veulent profiter des cours théoriques, qui se donnent les mardi et vendredi de chaque semaine, de huit à neuf heures du soir, chez M. J. Boucherie, estaminet de l'« Epi d'Or », rue du Moulin. Ordre des cours : 24 et 27 juin : pompes de tous systèmes ; 1er et 4 juillet : géométrie et dessin linéaire, cours de coupe ; 8 et 11 juillet : éclairage, gaz, acétylène, électricité ; 15 et 18 juillet : plomberie sanitaire et hygiénique ; 22 et 25 juillet : zinguerie et couvertures ; 29 juillet : ferblanterie industrielle. — Nota : A partir du dimanche 6 juillet, il y aura cours toutes les quinzaines, de huit heures à onze heures, le matin. La rétribution est toujours fixée à 0.50 centimes par mois pour les élèves dont les parents n'exercent pas le métier.

—— Chorale Saint-Sépulcre. — Répétition mercredi 25, à huit heures et demie.

—— Société Symphonique Nadaud. — Répétition mercredi, à huit heures un quart.

—— Union Roubaisienne des Sociétés de secours mutuels approuvées. — La réunion des présidents et secrétaires des Sociétés de secours mutuels qui avait été fixée au 13 juillet, aura lieu le 6 juillet, à onze heures, afin de donner toute facilité à ceux qui désirent assister au banquet des Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisien.

—— Association des Travailleurs Français. — Une réunion aura lieu le 25 juin, à huit heures du soir, chez M. Jules Flipo, Grande-Rue, 87. *Communications très importantes*. Présence indispensable.

—— Orphéon des Moviarts. — Réunion mercredi, à huit heures et demie du soir, pour le vote du nouveau règlement.

—— Fanfare l'*Espérance*. — Réunion ce soir, au local, à huit heures et demie au plus tard, l'ordre du jour étant très chargé.

CROIX

NOYÉ DANS LA SOMME. — Le corps du malheureux jeune homme, Emile Demailly, natif de Croix, dont nous avons relaté, il y a quelques jours, la mort tragique survenue à Abbeville, a été retrouvé mardi matin dans la rivière la Somme, non loin du lieu où il s'était noyé. Les parents, informés par dépêche, sont partis pour Abbeville. L'enterrement de Demailly aura lieu aujourd'hui après-midi, en cette ville.

UN VOL RUE DE LA CHASSE. — Dans la nuit de lundi à mardi, un malfaiteur inconnu a pénétré dans les maisons en construction de M. Raquet, teinturier, situées rue de la Chasse, et a dérobé dans deux maisons les tuyaux en plomb des urinoirs. Le vol est estimé à 20 francs. M. le commissaire de police a ouvert une enquête.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un employé des Aciéries du Nord, M. Victor Neumans, 19 ans, demeurant

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL)

L'AJOURNEMENT du Sacre d'Édouard VII

L'impression. — Un krach formidable

Londres, 24 juin. — La nouvelle de l'ajournement de la cérémonie du couronnement a vivement et désagréablement impressionné les représentants des cinquante-six pays étrangers — colonies anglaises mises à part — envoyés spéciaux, ambassadeurs extraordinaires, qui ont fait ainsi inutilement un voyage très coûteux et très long. Tous ces ambassadeurs ont aussitôt informé télégraphiquement leurs gouvernements et certains ont déjà reçu en réponse des dépêches réclamant des nouvelles d'urgence et chargeant leurs représentants de transmettre leurs vœux.

Les délégués des puissances quitteront bientôt l'Angleterre, car il semble de plus en plus évident que la cérémonie du sacre devra être remise à quelques mois.

Dans la population londonnienne ce sont surtout les commerçants, petits et grands et en particulier les hôteliers, les entrepreneurs de réjouissances publiques qui, depuis trois semaines, avaient fait les plus grands frais en vue de la cérémonie, qui se montrent atterrés, car on subit un veritable krach. Tous avaient constitué des approvisionnements ou avancé de grandes sommes d'argent.

A toutes ces déceptions, il faut ajouter celles que l'on éprouve à la Cour même et dans toute l'aristocratie anglaise, — des dépenses formidables ont été faites par les pairs et pairesses pour figurer dignement dans le cortège royale et dans les soirées de gala — ; celles de toute la population de Londres qui avait consenti des sommes élevées pour s'assurer un petit coin de fenêtre ou d'estrade sur le parcours du cortège. Si l'on considère maintenant les énormes déplacements qui se sont opérés dans toute l'Angleterre et surtout la mobilisation formidable des troupes du cortège venues de toutes les possessions anglaises, y compris l'Afrique du Sud et celle des flottes de tous les pays qui étaient en route pour Spithead, on renonce à se représenter exactement par un chiffre le total des sommes qui se trouvent maintenant dépensées en pure perte.

L'état du Roi. — Les bulletins de santé

Londres, 24 juin. — On a décidé de publier de nouveaux bulletins à six heures et demie du soir, le dernier à onze heures. Le bulletin suivant a été publié à cinq heures quarante :

« Sa Majesté continue à faire des progrès satisfaisants. L'opération l'a beaucoup soulagée. »

Le bulletin est signé par les docteurs Trèves, Smith, Laking et Barlow.

Voici le bulletin officiel de onze heures du soir :

« L'état du roi est aussi bon qu'on est en droit de s'y attendre, après une opération aussi sérieuse. Les forces se maintiennent ; les douleurs sont moins fortes. Sa Majesté a pu prendre quelque nourriture. Il s'écoulera encore quelques jours avant qu'on puisse dire si le roi est hors de danger. — Signé : Trèves, Laking, Barlow. »

Londres, 24 juin. — Le corps diplomatique s'est rendu au Foreign Office, pour exprimer ses regrets sur l'état du roi. De grandes foules sont massées aux abords de Malborough House et de Buckingham Palace. La nouvelle de la maladie du roi est arrivée à l'Hôtel de Ville, au moment où le conseil représentant les citoyens de Londres était assemblé pour élire les shériffs et les aldermann. Le conseil a immédiatement voté une résolution d'ajournement et un vœu pour le rétablissement du roi.

L'opération subie par le roi

Londres, 24 juin. — La « Press-Association » donne les détails suivants sur l'opération subie par le roi :

« Une incision fut faite près de l'aine et continuée en suivant une oblique sur une longueur d'environ quatre pouces. L'obstruction ayant été enlevée, la circulation de l'intestin fut rétablie au moyen d'un tube. »

Londres, 24 juin. — Le « Globe » publie le paragraphe suivant :

Lorsqu'un abcès intérieur s'est formé à la suite de la *perforation*, soit de l'intestin, soit de l'appendice vermiforme et que des matières sorties de l'intestin sont tombées dans la cavité abdominale, produisant comme conséquence [illegible] accrue et une opération d'une nature très sérieuse devient *absolument nécessaire*. C'est l'état dans lequel se trouve à présent Sa très gracieuse Majesté. L'opération a été exécutée, mais le rétablissement est nécessairement lent. En tout cas, il s'écoulera une période de temps considérable avant que Sa Majesté puisse vaquer à ses occupations. Sa Majesté a à ses ordres les chirurgiens les plus grands, les plus habiles.

Une note officielle du Maréchal de la Cour

Londres, 24 juin. — Un supplément extraordinaire de la « *Gazette officielle* » de Londres, contient la note suivante publiée par le duc de Norfolk, comte maréchal de la Cour :

« J'ai à annoncer que la solennité du couronnement de Leurs Majestés le roi Edouard VII et la reine Alexandra est ajournée du 26 courant à une date qui sera ultérieurement déterminée. »

Un conseil de cabinet

Londres, 24 juin. — Un conseil de Cabinet a eu lieu ce soir, à six heures, pour délibérer sur la situation créée par la maladie du roi. On ignore les décisions qui ont pu être prises, mais on croit que le conseil a notamment arrêté les termes de la communication officielle à faire aux souverains et chefs d'Etats étrangers pour leur annoncer que les fêtes du couronnement sont retardées.

Aux Chambres des Lords et des Communes

Londres, 24 juin. — Lord Salisbury à la Chambre des lords, et M. Balfour à la Chambre des communes, ont confirmé officiellement que toutes les fêtes du sacre, toutes les célébrations, processions, services religieux, y compris celles navales de Spithead et hormis celles qui ont un caractère de charité, seront ajournées. Lord Salisbury a ajouté textuellement : « Quelques semaines doivent dans les meilleures circonstances s'écouler avant que Sa Majesté ait recouvré sa santé habituelle. »

L'aspect du Palais de Buckingham

Londres, 24 juin. — L'opération du roi a été pratiquée par sir Frédéric Trèves qui a enlevé, comme il a été dit, un gros abcès. Quoique l'opération elle-même ait parfaitement réussi, les chirurgiens refusent de se prononcer sur les probabilités d'une prompte guérison.

On assure que peu de temps après l'opération, le roi a fait venir auprès de lui le prince de Galles ; le marquis de Salisbury et d'autres personnages de distinction sont venus demander personnellement des renseignements.

Un étrange mélange d'animation et de tristesse règne dans les corridors du palais de Buckingham. Le duc de Connaught en uniforme, qui sortait, après avoir procédé avec plusieurs membres de la famille royale, à la réception d'un certain nombre d'hôtes étrangers, avait l'air assez satisfait. On peut en dire autant du prince de Galles, lorsqu'il est sorti à quatre heures et demie du palais, pour se rendre à son domicile privé. Néanmoins, les visages en général, surtout ceux des princesses, portent la marque de l'inquiétude.

On dit que les docteurs Barlow et Trèves resteront au palais toute la nuit. Lord Lister a quitté le palais immédiatement après la consultation qui a précédé le dernier bulletin.

Pendant l'après-midi, toutes sortes de rumeurs extraordinaires ont circulé ; toutes les personnes qui quittaient le palais étaient sollicitées de dire quelque chose ou bien on interrogeait leur visage, croyant y découvrir la vérité sur la situation. Plusieurs fonctionnaires et d'autres personnes ont répondu, donnant des renseignements rassurants. Une de ces personnes, que l'on croit être l'un des docteurs, a dit : « Je pense qu'il se comportera très bien. »

Les télégrammes des puissances étrangères

Washington, 24 juin. — Le président Roosevelt a envoyé le télégramme suivant au roi Edouard :

« Je prie Votre Majesté d'accepter l'assurance de ma profonde sympathie et des vœux que je forme pour votre prompt rétablissement. »

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

Paris, 24 juin. — A trois heures, M. Leydet, juge d'instruction a fait appeler M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires et l'a chargé d'une mission secrète relative à l'affaire Humbert.

LA CAISSE DES FAMILLES

Paris, 24 juin. — Le directeur de la Caisse générale des familles a déposé aujourd'hui le bilan de cette société au tribunal de commerce.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Paris, 24 juin. — Le mouvement préfectoral qui est en préparation ne sera complètement arrêté que dans une quinzaine de jours ; quatre ou cinq préfets doivent quitter l'administration.

A FORT-DE-FRANCE

Saint-Nazaire, 24 juin. — M. Lhuerre, fils du gouverneur intérimaire de la Martinique, est décédé à bord du paquebot *Versailles* en vue de Fort-de-France. M. Bloch, chef de la mission envoyée par le gouvernement à la Martinique, qui se trouvait à bord, a retardé son départ pour Paris, pour assister aux obsèques.

UNE CONDAMNATION A MORT A TUNIS

Tunis, 24 juin. — Le conseil de guerre a condamné ce matin à la peine de mort et à la dégradation militaire le soldat Samson, du 3e bataillon d'infanterie légère, pour incendie volontaire d'une poudrière à l'usage de l'armée.

UN CONSUL ESPION

Berne, 24 juin. — Un scandale diplomatique vient d'éclater en Suisse. Le baron Richstefen, consul général de Turquie, à Genève, convaincu d'espionnage, va très probablement être expulsé.

UNE ÉGLISE FOUDROYÉE EN ESPAGNE
25 MORTS, 35 BLESSÉS

Madrid, 24 juin. — La foudre est tombée sur l'église de Pineiro, pendant la cérémonie d'un enterrement. Il y a eu 25 morts et 35 blessés dont l'état est grave.

FIN DE L'INSURRECTION COLOMBIENNE

Londres, 24 juin. — Une note communiquée aux journaux dit que des télégrammes de Washington et de New-York, en date d'hier, annoncent que la paix est rétablie en Colombie. Les traités de paix ont été signés entre M. Concha, ministre de Colombie et les représentants des insurgés. Le gouvernement a déclaré amnistie générale dans tout le pays pour les délits politiques.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

BREVET SIMPLE. — Ont été déclarés admissibles aux épreuves orales : Mlles Anache, Andrée, Ansard, Badard, Bailleul, Andréa Bataille, Clotilde Bataille, Bathiat, Besve, Berset, Palmyre Baudin, Bonte, Bourq, Broudrique, Bous, Bracts, Brame, Brel, Bricquet, Brocart, Buisset, Burette, Caboche, Carron, Caton, Catteaux, Charon, Chotea, Coché, Cotro, Coupy, Control, Cousin, Cramet, Darthoo, Dauchy, Debuchy, Dechy, Declerck, Decottignies, Decourtray, Dehaese, Deporter, Dehousse, Delaby, Christine Delamarre, Germaine Delannoy, Delevar, Delonque, Detruy, Demoncheaux, Denys, Jeanne Déprez, Derreumaux, Descarpentries, Desicy, Desmarescaux, Devries, Devulder, Dharbonnez, Dorgeville, Driessens, Droma, Dubal, Dubois, Dugarsin, Caroline Dupont, Madeleine Dupont, Duprez, Dutilleul, Dutriaux, Fagot, Faky, Feys, Flament, Florin, Forest, Fourmy, Marthe Fournier, Franceuse, Gambier, Gens, Gibouk, Goddefroy, Gombert, Goube, Grimonpont, Grimbach, Guerlain, Guffroy, Guillay, Guillermon, Hachet, Hédiart, Hocq, Leoré, Jacob, Kesteloot, Labbens, Lafitte, Aline Lambert, Lenglet, Lardé, Larose, Leuret, Lebouq, Aglaé Lecomte, Rose Lecomte, Eléonore Lecomte, Lecrémier, Angèle Leduc, Claire Lefebvre, Louise Lefebvre, Legaye, Legendre, Leman, Leprêtre, Lesaffre, Lescaliez, Lesprit, Lhotte, Libert, Licour, Augustine Liénard, Berthe Liénard, Loridan, Lomon, Loubry, Lucas, Maas, Maigret, Malaquin, Manem-Laplanconnie, Mangin, Marchand, Marin, Marquay, Martin, Masson, Mercier, Marie Meurisse, Louise Meurisse, Mézières, Montreuil, Mouchel, Neuville, Newanham, Niquet, Nigre, Paillard, Paquier, Parant, Pochet, Pélicier, Périclès, Philippe, Pierrson, Justine Pollet, Poteau, Poublanc, Querré, Recoupé, Hélène Richard, Jeanne Richard, Ricouart, Ricour, Rogiesart, Rohmer, Rossignol, Rovillé, Saillot, Sauley, Schmitt, Schottey, Ségard, Serlooten, Sipra, Sorhain, Tenière, Théron, Thieffry, Thiérie, Thoores, Rose Thorel, Vadurel, Vanesse, Ugon, Vanlande, Vauban, Villaret, Vigner, Vuylstecker, Wacrenier, Walbert, Watrelot, Weber, Wertheimer, Weyer, Widehem, Wilfaert, Eugénie Willot.

UN TERRIBLE ACCIDENT A ARMENTIÈRES. — Un domestique de la manufacture Duthilleul, à Houplines, passait rue de Roubaix, à Armentières, conduisant une grande calandre traînée par deux chevaux et contenant plusieurs milliers de kilogrammes de fil. Tout à coup, l'essieu de derrière se rompit et le lourd véhicule versa sur le côté. Le domestique fut projeté violemment sur la chaussée, les deux jambes engagées sous la calandre. On parvint difficilement à dégager le malheureux. Un docteur a constaté une fracture de la colonne vertébrale et de graves contusions aux deux jambes.

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS. — A St-Amand. — Dans sa séance du 20 juin, le Conseil municipal de Saint-Amand, réuni spécialement pour donner son avis sur les demandes d'autorisation adressées par les Sœurs de la providence d'Avesnes, et les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, a déclaré s'en rapporter à la sagesse du gouvernement.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mardi, 24 juin 1902.

Cours de clôture

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
Juin 1902	8.96	8.93	8.90	8.85
Juillet	8.67	8.56	8.94	8.89
Août	8.38	8.28	8.45	8.40
Septembre	8.03	7.96	8.01	7.98
Octobre	7.92	7.86	7.79	7.75
Novembre	7.85	7.80	7.71	7.68
Décembre	7.86	7.80	7.71	7.68
Janvier 1903	7.86	7.81	—	—
Février	7.86	7.81	—	—
Mars	7.89	7.83	—	—
Avril	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—

RECETTES	Ce jour	La veille
Ports des Etats-Unis	5,000 balles	1,000 balles
Ports de l'intérieur	2,000 —	3,000 —

Dernières nouvelles sportives

CYCLISME

LE MATCH DES TROIS CHAMPIONS. — VICTOIRE DE MEYERS. — Le match à trois et en trois manches, qui mettait aux prises : Major Taylor, Ellegaard et Meyers, avait attiré, mardi soir, à Buffalo, la foule des grands jours. Le Hollandais, Meyers, est sorti vainqueur, avec cinq points, contre six au « Nègre » et sept au champion du monde. L'Allemand Mayer, a gagné l'Internationale et Petit Breton la course de dix kilomètres. Voici les résultats des différentes épreuves :

—— Match Meyers-Ellegaard-Major Taylor. — Première manche : 1er, Meyers ; 2e, Major Taylor ; 3e, Ellegaard ; — Deuxième manche : 1er, Major Taylor ; 2e, Meyers ; 3e, Ellegaard ; — Troisième manche : 1er, Ellegaard ; 2e, Meyers ; 3e, Major Taylor.

—— Internationale. — Finale : 1er, Mayer ; 2e, Bourotte ; 3e, Jenkins.

—— Course de dix kilomètres, avec entraîneurs. — 1er, Petit Breton ; temps, 8 minutes 25 secondes 3/5.